



Règlement général de l'Urban Trail d'Amplepuis

Dimanche 08 Décembre 2024 à partir de 9H, 69550 Amplepuis

L'Urban Trail d'Amplepuis est une épreuve de course à pied hors stade répondant à la réglementation des courses à pied hors stade.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment.

Organisateurs

Handball Amplepuis Club (HAC) association lois 1901, représentée par son Président Monsieur Barberet Denis.

Départs & horaires

DIMANCHE 08 DECEMBRE			
Planification des horaires			
Course	Horaire de départ	Horaire prévisionnel d'arrivée du Premier	Horaire prévisionnel d'arrivée du Dernier
6 Km	9h30	9h54 à 15 km/h	10h30 à 6 km/h
12 Km	9h15	10h03 à 15 km/h	11h15 à 6 km/h
24 Km	9h00	10h43 à 14 km/h	13h00 à 6 km/h

Le départ de toutes les courses se fait devant la Mairie d'Amplepuis,

Arrivées

=> Devant la Mairie d'Amplepuis pour toutes les épreuves,

Conditions d'engagement

Tout engagement est ferme et définitif et il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

La Participation à cette compétition est soumise :

A la prise de connaissance du présent règlement et à l'acceptation de toutes ses clauses sans aucune restriction.

À la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation ou d'un « Pass J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

-Soit pour les personnes MAJEURES : Possibilité de télécharger une attestation indiquant que la personne a réalisé le « Parcours de Prévention Santé » mis en place par la FFA, via le lien suivant : <https://ppsathle.fr>

- pour le mineur, l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports.

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

http://eai.athle.com/upload/ssites/001349/Logos/lien_gs.jpg

Âges autorisés et dénivelé

Suivant les épreuves, les âges et dénivelé autorisés sont :

6 km : personne née avant le 31/12/2009 D+ 75

12 km : personne née avant le 31/12/2009 D+154

24 km : personne née avant le 31/12/2005 D+ 308

Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne via le site : <https://www.handballamplepuisclub.com/>

Possibilité d'inscription sur place, le jour de la course, jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course dans la limite des dossards disponibles (une majoration de 2€ par coureur sera appliquée sur le dernier tarif).

Tout engagement est ferme et définitif et il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Tarifs

INSCRIPTION			
	Du 03/10/2024 Au 15/11/2024 à 23h59	Du 16/11/2024 Au 03/12/2024 à 23h59	Du 04/12/2024 Au 06/12/2024 à 23h59
6 KM individuel	11€	12€	15€
12 KM Individuel	15€	16€	22€
24 KM Individuel	25€	28€	32€

Retrait des dossards

A la salle de l'Étincelle, Rue Neuve à Amplepuis, le samedi 07/12 de 10h à 12h et le dimanche 08/12/2024 à partir de 7h00 et jusqu'à 15 mn avant le départ. Une pièce d'identité est obligatoire pour la remise du dossard.

Chronométrage

Assuré par la société Yaka Event agréée FFA, une puce est intégrée dans le dossard.

Dossard positionné obligatoirement sur la poitrine. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification.

Chaque concurrent devra se munir de ses épingles, cependant, le porte dossard est autorisé.

Ravitaillements

« Respectons l'environnement » L'abandon de tout déchet par un concurrent sur son parcours entraînera l'exclusion de celui-ci de la course par l'organisateur.

6km : uniquement à l'arrivée

12 km : liquide uniquement (eau plate et eau gazeuse) au 6^{ème} km et à l'arrivée

24 km : liquide uniquement (eau plate et eau gazeuse) aux 6^{ème} km, 18^{ème} km et à l'arrivée

Le traditionnel casse-croûte Beaujolais sera offert à l'ensemble des concurrents à l'arrivée.

Accueil

-Des vestiaires, des toilettes et des douches seront à la disposition des participants à la salle de l'étincelle à Amplepuis.

-Les parkings sont situés à la salle Georges Bourbon à 1 km du départ, à la salle Daniel Pierrefeu à 500 mètres du départ et sur le parking de la gare à 500 mètres du départ (à prioriser).

Barrières horaires

- 6km : 1h pour franchir la ligne d'arrivée (au-delà, le coureur est considéré hors course et ne sera pas classé)

- 12km :2h pour franchir la ligne d'arrivée (au-delà, le coureur est considéré hors course et ne sera pas classé)

- 24km : 2h50 pour franchir le 2^{èmes} ravitaillement au km18 soit 11h50 (retrait du dossard par l'organisation au-delà)

- Et 4h pour franchir la ligne d'arrivée (au-delà, le coureur est considéré hors course et ne sera pas classé)

Aucun participant ne sera chronométré après les barrières horaires indiquées sur le règlement de la course. Il sera considéré comme hors course et sera sous sa propre responsabilité s'il continue sur le parcours. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident survenu sur le parcours après ces barrières horaires.

Signalisation du parcours

Tout le long du parcours, le balisage sera matérialisé soit :

- par de la rubalise,
- fléché avec des panneaux directionnels,

- des barrières foule avec des panneaux directionnels,

Sécurité

La circulation n'est pas arrêtée, la sécurité sera assurée par des signaleurs équipés de gilets haute visibilité, postés à chaque carrefour. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer strictement au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

Sur certaines parties du parcours, les participants devront emprunter des escaliers, des pavés, des chemins, des trottoirs ou traverser des monuments publics. Ils leur incombent d'y adapter leur allure pour éviter tout accident et de respecter les consignes données par les bénévoles.

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours à accompagner un concurrent.

Les bâtons de randonnée sont interdits.

Les animaux ne sont pas autorisés sur parcours.

En cas de problème (abandon, accident, ...) les participants se doivent secours et entraide. Tout incident doit être signalé au bénévole le plus proche.

Médical

Une équipe médicale composée d'un médecin, d'un infirmier, de secouristes et d'un ambulancier avec véhicule sanitaire sera postée au départ ainsi qu'à l'arrivée de la course.

Le médecin de l'organisation est habilité à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte médicalement à poursuivre la course.

Récompenses :

Récompenses uniquement pour les classements Scratch (Hommes & Femmes) de chaque parcours.

6 km : Lots pour les 3 premiers du scratch (Hommes & Femmes)

12 km : Lots pour les 3 premiers du scratch (Hommes & Femmes)

24 km : Lots pour les 3 premiers du scratch (Hommes & Femmes)

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Responsabilité civile

Le club organisateur est couvert par une assurance « Allianz » concernant sa responsabilité civile.

Conformément à la loi, le club organisateur a souscrit une assurance auprès d'Allianz couvrant les conséquences de sa responsabilité civile. **L'organisateur a souscrit une**

assurance RC propre à l'événement mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Annulation/neutralisation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser une ou plusieurs épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un ~~quelque~~ remboursement.

Information et liberté

J'autorise les organisateurs de cette course, ainsi que leurs ayants-droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à la course, sur tout supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier, et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Conformément à la loi informatique et liberté, les participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de modification et de suppression des données personnelles les concernant, en faisant une demande écrite auprès du Handball Amplepuis Club.